Croissance et emploi dans le cadre de l'UEM: politique économique en vue des orientations de 1998

1998/2049(COS) - 25/02/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication remplace le traditionnel Rapport économique annuel et prend la forme, pour la première fois (compte tenu de la mise en place l'euro), de réflexions générales sur la croissance et l'emploi dans le cadre de l'UEM. Elle vise également à préparer les Grandes Orientations de Politiques Economiques qui seront présentées en juin 1998. CONTENU : Pour l'essentiel le rapport recommande la poursuite d'une politique macro-économique et structurelle axée sur la convergence et visant à tirer parti de l'actuelle phase de reprise. Il se concentre sur l'analyse de la situation économique actuelle et prône des mesures de modération salariale, d'intensification des réformes structurelles et d'amélioration du fonctionnement des marchés de l'emploi. 1) situation économique : si les taux d'inflation et les déficits ont été singulièrement réduits au cours des dernières années, les résultats en terme de croissance et d'emploi sont décevants. En cause, le manque de fermeté dans la mise en place de politiques économiques appropriées. A l'heure actuelle, la Commission estime que les conditions pour une croissance soutenable et créatrice d'emplois sont réunies. L'inflation a atteint des niveaux historiquement bas et est contrôlée dans la quasi totalité des Etats membres et la rentabilité des investissements atteint le niveau des années 60'. En revanche, des faiblesses existent encore sur le plan de la demande interne. Parmi les autres facteurs positifs cités figurent, les taux d'intérêts (historiquement bas) et les indices de confiance de l'industrie et des consommateurs. La Commission insiste cependant sur le fait que si la situation s'améliore, l'heure n'est pas au relâchement des efforts. A court terme, il s'agit de préserver la stabilité monétaire et la confiance des marchés. A moyen terme, il faudra transformer la reprise en un processus de croissance forte et soutenue. 2) le défi de l'emploi : au cours des 24 dernières années, les performances de la Communauté en terme de hausse de productivité ont été satisfaisantes (augmentation de 2% en moyenne annuelle contre 0,7% aux USA et 1,9% au Japon). Toutefois, cette performance économique n'est pas suivie d'effets sur le plan de l'emploi : 18 millions de chômeurs dans l'Union en 1997 (soit 10,7% de la population active) avec un taux d'emploi de 60% (74% au Japon et aux USA). Pour parvenir à augmenter ce taux d'emploi et atteindre le taux des années 60' (soit 67% de la population active), il faudrait : -augmenter "l'employabilité" des forces de travail notamment en augmentant le niveau des qualifications, -augmenter la productivité en promouvant le développement technologique. 3) Effets bénéfiques de l'UEM : la stratégie préconisée par les Grandes Orientations de Politiques Economiques et partagée par l'ensemble des Etats membres s'appuie sur 3 ingrédients majeurs: -une politique monétaire orientée vers la stabilité, -des efforts soutenus pour consolider les finances publiques, -une hausse nominale des salaires en phase avec l'objectif de stabilité des prix. La mise en place de l'UEM devrait renforcer ce consensus puisque l'euro devrait permettre d'effacer les turbulences des taux de changes et instaurer une zone de stabilité et d'inflation basse favorisant les investissements et donc, par ce biais, l'emploi. 4) Politiques structurelles favorables à la croissance et à l'emploi : pour améliorer le fonctionnement des marchés de l'emploi, l'Union a mis au point une stratégie en 2 axes : d'une part, une application coordonnée des Grandes Orientations de Politiques Economiques dans le cadre de la stabilité de l'UEM et, d'autre part, la mise en place progressive des lignes directrices pour l'emploi dans chaque Etat membre. Pour la Commission, une augmentation significative du contenu en emplois de la croissance passe par : -le ralentissement du processus de substitution du capital au travail : dans ce cadre, il importe : . d'élargir l'échelle des salaires vers le bas : le rapport estime que pour obtenir un résultat tangible, il faudrait envisager une réduction de 20 à 30% du coût salarial des activités peu qualifiées allant de pair avec une réduction équivalente des allocations de chômage (afin d'éviter le "piège de la pauvreté"). Cette réduction est toutefois difficilement applicable dans l'Union (tel que cela est le cas aux USA) sans la conclusion de conventions collectives pragmatiques entre partenaires sociaux, prévoyant notamment des salaires d'insertion pour les chômeurs de longue durée ; .de réduire les coûts de main-d'oeuvre non

salariaux : cette réduction ne serait réellement efficace que si elle était ciblée sur des catégories spécifiques de la population active situées au bas de l'échelle des salaires : les jeunes, les chômeurs de longue durée et à faible niveau de qualification. Il faudrait en outre que cette réduction soit associée à des mesures efficaces dans le domaine de l'éducation et de la formation et qu'elle s'appuie sur de nouveaux modes de partenarait dans le secteur privé. Pour la Commission il s'agit donc à la fois de susciter une démarche alliant productivité et réduction salariale, intégrée au processus normal de négociation collective et de réforme fiscale ; -la réduction du temps de travail : pour la Commission, la réduction pure et simple du temps de travail ne constitue pas la panacée. Au contraire, elle peut entraîner des conséquences préjudiciables pour les entreprises (en terme de productivité) et donc pour l'emploi. En revanche, une réduction négociée du temps de travail peut avoir d'indéniables avantages. Le rapport suggère donc d'explorer les possibilités d'une réduction sélective du temps de travail et insiste également sur l'intérêt des réductions de travail volontaires, permettant de réer de nouvelles formes d'emplois.